

Préparez votre véhicule au contrôle technique pour éviter une contre-visite



Le bilan du [contrôle technique](#) fait apparaître un **taux de véhicules contrôlés appelés à contre-visite de plus de 20%** (20,40% des véhicules particuliers contrôlés en 2012), soit **un véhicule sur cinq**.

Les fonctions contrôlées qui motivent le plus de contre-visites sont **les liaisons au sol, l'éclairage et la signalisation et le freinage**.

Les principales non-conformités constatées sur les véhicules, soumises à une obligation de réparation sans contre-visite obligatoire, concernent **l'usure irrégulière des pneumatiques, une usure prononcée/défective des disques de freins, un défaut de réglage (trop bas) des feux de croisement et un défaut d'étanchéité du moteur**.

Une **préparation du véhicule avant le contrôle technique obligatoire** permet d'éviter une contre-visite.

Le **suivi du carnet d'entretien du constructeur** constitue le meilleur moyen d'éviter une contre-visite.

Par ailleurs, si un réparateur [automobile](#) ne peut effectuer un contrôle technique obligatoire, il peut réaliser un **pré-contrôle du véhicule**.

Entre l'entretien du véhicule conformément au livret d'entretien du constructeur et un pré-contrôle visuel préalable, il est peu probable que le véhicule fasse l'objet d'une contre-visite **dès lors que les défauts potentiels détectés aient été corrigés**.

Le contrôle technique s'effectue sans démontage. Il ne remplace pas l'entretien du véhicule.

Pour éviter la contre [visite](#) lors du contrôle technique, **un certain nombre des contrôles visuels** peuvent être réalisés par le propriétaire du véhicule.

Lors du contrôle technique, les freins, les pneumatiques, l'éclairage, les suspensions, la direction, la carrosserie, l'électronique du véhicule sont examinés.

Certains de ces contrôles, la pollution, le freinage, l'électronique, nécessitent **des Équipements électroniques ou une expertise mécanique ou électronique** qu'un

automobiliste n'a pas.

Par contre, **certains des contrôles réalisés ne sont que des contrôles visuels.**

Pour éviter toute mauvaise surprise et l'obligation d'effectuer une contre visite, vous pouvez faire une partie des contrôles visuels réalisés.

En remplaçant ou en faisant réparer les éléments défaillants avant de réaliser votre contrôle technique, vous évitez une contre visite.

C'est ainsi que vous pouvez vérifier extérieurement la bonne fixation de la plaque d'immatriculation, le bon état des supports de rétroviseurs, le parfait état des vitres de rétroviseurs, la fixation du pot d'échappement, le parfait état des vitres de feux, les fixations des feux, le parfait état du pare brise, l'état de la carrosserie, l'état d'usure des pneus, l'absence de fuites (amortisseurs, réservoir, échappement, freins), le fonctionnement des feux et l'état des balais d'essuies glaces.

Dans l'habitacle, il convient de vérifier le fonctionnement des essuies glaces, l'état des fixations de ceintures de sécurité, le bon fonctionnement des ceintures de sécurité, ou encore le klaxon.

Le niveau des liquides (eau, huile, frein) est à effectuer.

Par fonctions, les vérifications réalisables à effectuer (ou à faire faire) sont les suivantes:

L'éclairage et la signalisation

Contrôlez l'ensemble de l'éclairage du véhicule. Celui-ci doit fonctionner correctement. Vérifiez les feux de position (avants et arrière), de croisement et de route, les feux clignotants (avants et arrière), les feux stop (dont le troisième feu), l'éclairage de la plaque minéralogique arrière, les catadioptriques arrière et latéraux et les moins lumineux du tableau de bord. Vérifiez également les feux de direction y compris lorsque le contact n'est pas mis.

Le système de freinage

Faites vérifier les plaquettes, les disques et les tambours de freins, ainsi que le niveau du liquide de frein par un réparateur automobile professionnel. Si votre véhicule se comporte d'un côté ou de l'autre lors d'un freinage appuyé, c'est le signe de freins en mauvais état. Le frein à main (de stationnement) doit fonctionner correctement.

Les pneumatiques

Les pneumatiques doivent être en bon état, sans entailles ni hernies. Vérifiez la régularité et le niveau d'usure des pneumatiques. La hauteur de sculpture (profondeur des rainures) de la bande de roulement doit être supérieure à 1,6 millimètre. Si les moins d'usure (petits renflements dans les rainures principales) arrivent au même niveau que la sculpture, c'est que les pneumatiques doivent être changés.

L'échappement

La ligne d'échappement doit être bien fixée et exempte de fuites. La quantité des fumées d'échappement ne doit pas être trop importante à la sortie du pot. Une fois le moteur bien chaud, les fumées ne doivent pas être bleues (huile consommée par le moteur), blanches (

[consommation](#) de liquide de refroidissement par le moteur) ou noires (problème de combustion du carburant).

L'identification du véhicule

Vérifiez la bonne fixation, la lisibilité et le bon état des plaques minéralogiques à l'avant et à l'arrière du véhicule. Seules les plaques d'immatriculation en [accord](#) avec la réglementation en vigueur sont acceptées.

Pour les plaques de type FNI (ancien format : "chiffres - lettres - numéro du département"), les caractères doivent être noirs sur fond blanc à l'avant et sur fond blanc ou jaune à l'arrière.

Pour les plaques de type SIV (véhicules immatriculés depuis le 15 avril 2009 : "XX-123-XX"), les caractères doivent être sur fond blanc, avec à droite la présence du logo de la Région et un numéro de département et à gauche le logo européen complété de la lettre F sur fond bleu.

Pour les véhicules immatriculés avant 1993 en FNI et les véhicules dont le [certificat d'immatriculation](#) porte la mention "véhicule de collection" immatriculés en SIV, les caractères blancs sur fond noir sont tolérés.

La visibilité

Le pare-brise ne doit pas présenter de fissure supérieure à 30 centimètres. Les balais d'essuie-glaces doivent être en bon état et fonctionner correctement. Les rétroviseurs à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule doivent être bien fixés et en bon état.

Les Équipements

Assurez-vous de la bonne fixation des sièges de votre véhicule. Vérifiez l'état général de toutes les ceintures de sécurité, elles doivent fonctionner correctement, être accessibles pour le conducteur et doivent être en bon état. Contrôlez le bon fonctionnement de l'avertisseur sonore (klaxon) et de sa commande. Vérifiez le blocage du volant contact [coupé](#) (dispositif antivol).

Si vous possédez un siège bébé, retirez le avant le passage du véhicule au conducteur technique.

Autres points à vérifier

Contrôlez les niveaux d'huile moteur, de liquide de frein, de liquide de direction assistée et de liquide lave-glaces. Vérifiez le bon fonctionnement (ouverture et fermeture à l'intérieur et à l'extérieur) des portes latérales, des portes arrière, du hayon de coffre et du capot.

La carrosserie et les pare-chocs ne doivent pas comporter de parties saillantes.

Source: Autovision

Eric Houquet, 17/05/2013